



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Burundi

Question écrite n° 85108

Texte de la question

Mme Geneviève Gosselin-Fleury appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation politique au Burundi. Depuis plusieurs semaines, le Burundi est le théâtre d'affrontements violents entre le pouvoir en place et ses opposants. Cette crise politique a été déclenchée par la décision du président Pierre Nkurunziza de se présenter à un troisième mandat à la tête du pays. L'opposition burundaise et la société civile ont appelé au boycott des élections législatives et communales qui viennent de se dérouler, refusant de cautionner ce « simulacre » électoral et ont appelé la communauté internationale à ne pas valider les scrutins. La Belgique a annoncé qu'elle ne reconnaîtrait pas ces résultats. L'ONU a également exprimé ses doutes sur la validité de ces élections marquées par l'intimidation et des violences. Les États-Unis et les dirigeants de la communauté est-africaine ont demandé le report des élections présidentielles prévues le 15 juillet prochain. Aussi elle lui demande quelle est la position de la France au sujet de cette crise politique qui se déroule actuellement au Burundi.

Texte de la réponse

Les élections au Burundi ont eu lieu dans des conditions qui ne correspondent pas aux normes et principes internationaux d'un processus électoral pacifique, libre et légitime. A l'instar de la communauté internationale, dont l'Union africaine et la communauté d'Afrique de l'est, la France a régulièrement appelé les parties burundaises au dialogue pour trouver une solution consensuelle à la crise, dans le respect du cadre constitutionnel et de l'accord d'Arusha. Le Président de la République a rappelé à plusieurs occasions, en référence au Burundi, la nécessité de respecter les constitutions et d'organiser des élections indiscutables. Dès le début des troubles, la France a pris des mesures de précaution conduisant à la suspension des actions de coopération de sécurité et de défense. Elle a gelé les formations des soldats burundais en écoles militaires en France et en Afrique. La Haute représentante de l'Union européenne a rappelé au nom de l'Union européenne sa grave préoccupation s'agissant de la dégradation de la situation humanitaire, économique et sécuritaire au Burundi. L'Union européenne se prépare à adopter, le cas échéant, des mesures restrictives ciblées contre ceux dont l'action aurait conduit ou conduirait à des actes de violence et de répression, à de graves violations des droits de l'Homme, et/ou entraverait la recherche d'une solution politique. La reprise du dialogue inter-burundais, sous les auspices de l'Ouganda et de l'Union africaine, doit intervenir sans délai pour doter le Burundi d'institutions pleinement représentatives et respectueuses du modèle de réconciliation consacré par l'accord d'Arusha.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gosselin-Fleury](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85108

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5310

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6986